

**Ville de BRUXELLES**  
**Monsieur G. MICHIELS**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6

**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 2S/12  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2314/s.526  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Saint-Michel, 35.  
Transformation de la vitrine commerciale et placement d'une tente solaire (régularisation).  
*(Dossier traité par Mme A. Coupleur)*

Suite à votre courrier du 3 septembre 2012 sous référence, réceptionné le 18 septembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 3 octobre 2012.

Le dossier concerne un immeuble néoclassique compris dans la zone de protection du bien sis rue Neuve, 39-43, dans le quartier de la place des Martyrs.  
La demande vise à régulariser la transformation d'un rez-de-chaussée commercial et l'aménagement d'une nouvelle vitrine avec tente solaire.

Bien que la vitrine ne soit pas visible depuis le bien classé, les interventions ont été réalisées avec peu de soin et sans tenir compte du caractère néoclassique de la façade ni du contexte patrimonial environnant. ***La régularisation des interventions réalisées ne peut donc être acceptée pour ces raisons.***

***La Commission demande d'améliorer la situation et de prévoir une vitrine classique (avec allège, imposte, etc.) et des matériaux naturels de qualité (pas de PVC). Elle demande également de respecter les prescriptions du RRU et les autres réglementations urbanistiques en vigueur.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse et Mme S. Valcke, et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre.

- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans.